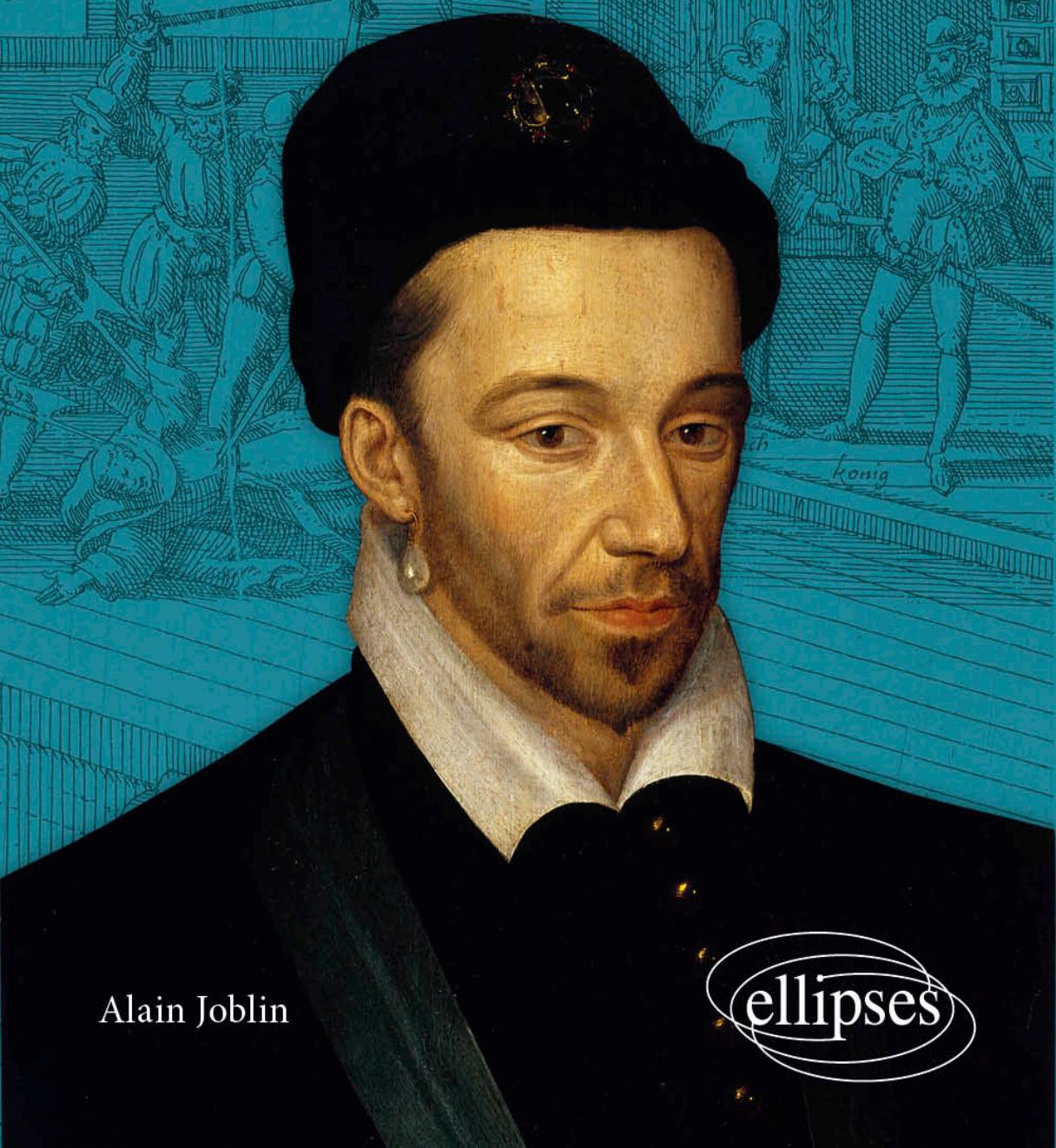


BIOGRAPHIES & MYTHES HISTORIQUES

# HENRI III

## Un roi de tragédie



Alain Joblin

ellipses

## CHAPITRE I

---

# LE ROYAUME DE FRANCE EN 1551-1561

Henri III devient roi en 1574 dans un contexte de guerre civile. Il est né le 19 septembre 1551 dans un royaume où son père, le roi Henri II, poursuivait une politique de renforcement de l'État monarchique commencée sous François I<sup>er</sup>.

Cet État structurait un royaume qui était vers 1550 le plus peuplé d'Europe avec près de seize millions d'habitants. Cette « copiosité populaire » portait un pays riche et prospère. Si, en effet, les crises économiques et de mortalités avaient considérablement affaibli le pays aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la croissance était revenue au cours des dernières décennies du Moyen Âge et continuait à porter ses fruits vers 1550 même si un retournement de conjoncture commençait alors à se dessiner. L'ambassadeur de Venise en France, Marino Cavalli, pouvait encore décrire en 1546 un royaume riche grâce à l'étendue et la variété de ses sols et à l'excellence de ses productions. Les biens de France, poursuivait le diplomate, étaient « tellement en quantités abondantes qu'il [y en avait] pour la France et pour les pays étrangers ». La puissance du roi de France reposait en grande partie sur cette richesse et c'est cette richesse qui lui permit d'affronter pendant plusieurs décennies l'Empire et l'Espagne en Italie.

La décennie des années 1550 fut aussi un temps de bouleversements religieux. Les Églises protestantes dressées se multiplièrent et se renforcèrent en accueillant à leur tête, à partir de 1555, des membres de la noblesse française. La situation devint particulièrement inquiétante lorsque de grandes familles nobiliaires rallièrent, à l'exemple des Condé, Navarre ou Coligny, « ceux de la nouvelle religion ».

Le futur Henri III naquit donc à l'aube d'une décennie où l'autorité royale se renforça mais aussi où apparurent des fermentes politiques et religieuses de division.

## UN PREMIER ABSOLUTISME ?

Certains historiens qualifient la monarchie du temps de François I<sup>er</sup> et d'Henri II de premier absolutisme. Qu'est-ce que l'absolutisme ?

Le roi médiéval devait gérer de multiples conflits opposant des féodaux entre eux, des seigneurs à leurs paysans, et des nobles à une bourgeoisie des villes à l'influence grandissante. Ces antagonismes pouvaient à tout moment remettre en cause la paix sociale et la sécurité du royaume. Le roi était donc arbitre mais il était aussi membre de l'aristocratie et membre du clergé. Il faisait donc partie des deux groupes privilégiés dominant une société d'ordres dont le Tiers état formait la troisième composante. Ce troisième ordre regroupait les producteurs avec une majorité de paysans. L'État monarchique commença d'abord par exprimer les intérêts profonds de la noblesse et des gens d'Église, nobles et ecclésiastiques pouvant à l'occasion faire sentir au monarque leur puissance particulière : « Qui t'a fait roi ? » répondit un jour insolemment un baron à Hugues Capet qui lui reprochait son indiscipline... Mais, peu à peu les rois capétiens cherchèrent à échapper à cette relation ambiguë en s'appuyant sur un appareil administratif de plus en plus autonome et en appelant auprès d'eux des hommes nouveaux, spécialistes du droit et de la finance. Les rois favorisèrent ainsi l'ascension politique de conseillers « faits » en éloignant de plus en plus du pouvoir des conseillers « nés » issus de la vieille noblesse. Cette évolution s'accéléra et se renforça sous François I<sup>er</sup>. Le roi fut alors de moins en moins un arbitre et de plus en plus un « maître » gouvernant selon son « bon plaisir » sans avoir à expliquer le sens de ses actes et à rendre des comptes.

Le « bon plaisir » du roi ne signifiait cependant pas caprice et encore moins tyrannie. Le roi de France était en effet tenu de respecter les lois naturelles, les lois coutumières des villes et des provinces, et la propriété des biens de ses sujets. Le roi devait aussi respecter les lois de Dieu. Ces

lois étaient le fondement de l'État. Il existait surtout une constitution orale qui s'imposait au souverain. On parle de lois fondamentales du royaume. Parmi ces lois fondamentales était la célèbrissime loi salique qui interdisait aux princesses de monter sur le trône de France, non par rejet des femmes mais pour éviter de voir un prince étranger, marié à une Française, devenir roi de France. Une autre loi interdisait au souverain de céder un territoire français à un roi étranger.

Le roi de France devait également « prendre conseil » mais il n'existe pas en fait aucune autorité, tant dans le royaume de France qu'à l'extérieur, qui pouvait s'imposer à l'autorité royale. Deux institutions auraient pu jouer un rôle d'opposition politique. Les membres des parlements (des tribunaux) cherchèrent à maintes reprises à s'arroger ce rôle mais les rois leur rappelèrent sans cesse que l'institution parlementaire était d'abord une cour de justice et que ses membres n'étaient pas les représentants du peuple mais des juges propriétaires de leur charge. Leurs fonctions étaient de juger en appel et d'enregistrer (rendre public) les lois, édits ou ordonnances, sans avoir à se prononcer sur le pourquoi de la décision royale. Quant aux États généraux, réunis pour la première fois au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le roi ne les appelaient que très ponctuellement et n'attendait des députés choisis par les trois ordres que de simples avis et conseils. Le roi de France était donc pleinement « empereur en son royaume ».

Henri II introduisit de nouveaux instruments au service du pouvoir royal avec la création de quatre secrétaires d'État, d'un nouvel échelon judiciaire avec les présidiaux (des cours de justice) et en dépêchant dès 1552 dans les provinces des maîtres des requêtes, juges au parlement de Paris, pour enquêter sur les agissements des magistrats locaux. Les officiers, propriétaires d'une charge publique, faisaient en effet preuve d'un trop grand esprit d'indépendance au goût du souverain et il était donc urgent de les rappeler à l'ordre. Ces nouveaux fonctionnaires étaient directement rétribués par le roi et ainsi étroitement rattachés au pouvoir central. Le nombre de maîtres des requêtes passa de trente-cinq sous Henri II à une centaine avec Henri III.

C'est donc une machine administrative aux pouvoirs centralisés et renforcés qu'Henri II contribua à mettre en place. C'est cette machine qu'Henri III, devenu roi, s'efforça de protéger des coups portés par ceux qui refusaient l'évolution absolutiste de la Couronne. La question religieuse s'invita dans ce contexte politique.

## LUTHER, CALVIN ET LE PROTESTANTISME EN FRANCE

En octobre 1517, Martin Luther afficha dans la ville saxonne de Wittenberg, où il enseignait la théologie, 95 *Thèses* dans lesquelles il dénonçait le pouvoir des papes et l'autorité de l'Église romaine. La réflexion luthérienne ne se limitait cependant pas à une simple dénonciation du pouvoir pontifical et aborda la question de la pratique religieuse du chrétien. Cette pratique devait, selon le Réformateur, s'appuyer essentiellement sur la grâce que Dieu accordait gratuitement, et sur une foi nourrie à la seule lecture de la Bible. En insistant sur la grâce seule pour être sauvé et sur la primauté de l'Écriture, Luther expliquait que n'importe quel croyant devait pouvoir lire la Bible, en comprendre le message et l'enseigner. Le rôle du clergé n'était donc plus nécessaire. On parle de sacerdoce universel.

Luther et ses thèses furent condamnés par la bulle papale *Exsurge Domine*, le 15 juin 1520, et par la Faculté de théologie de Paris le 15 octobre 1521. Il était cependant trop tard pour stopper la diffusion du message du Réformateur allemand. L'imprimerie et le livre portèrent à travers toute l'Europe la « nouvelle religion ». Les disciples de Luther devinrent de plus en plus nombreux en France. Jean Calvin fut de ceux-là.

Calvin naît à Noyon en Picardie en 1509. D'abord destiné à une carrière ecclésiastique, il s'orienta vers des études de droit avant de rencontrer « ceux de la nouvelle religion ». Dieu lui avait fait « tourner bride » expliqua-t-il. Il rédigea son œuvre maîtresse, *Institution de la Religion Chrétienne*, publiée en latin puis en français en 1541, en développant une doctrine très inspirée du luthéranisme et en définissant un système d'Églises réformées avec des ministres, ou pasteurs, des anciens siégeant en consistoire et des diacres. C'est ce protestantisme calviniste et ce système qualifié de « presbytéro-synodal » qui se répandit en France.

Les premières Églises dressées dans le royaume de France sur ce modèle furent celles de Paris, Meaux, Angers, Poitiers, Loudun en 1555. Puis, le nombre de ces Églises se multiplia dans les années suivantes pour atteindre celui d'environ 1 200 (peut-être 1500 ?) vers 1560. Des pasteurs venus de Genève, où s'était retiré Calvin, lancèrent des campagnes d'évangélisation. Près d'un million et demi de fidèles, soit un dixième de la population du royaume, fréquentaient les Églises réformées au début des années 1560. Il faut, à ce sujet, préciser le vocabulaire. On ne parlait pas à cette époque de « protestant » mais de « luthérien », de « sectaire » ou « de mal sentant de la foi ». Le vocable « réformé » servit à désigner plus spécifiquement les protestants français et, à partir des années 1560, le mot « huguenot » devint de plus en plus courant. Ce mot renvoyait aux Suisses qui se fédérèrent (*eidgenossen*) dans les années 1530 pour lutter contre le duc de Savoie. Comment expliquer la rapide implantation de la Réforme protestante en France ?

Le succès du calvinisme s'expliqua sans doute par le grand dynamisme des missionnaires, ou évangelisateurs, envoyés par Genève. Ces prédateurs surent répondre à l'attente spirituelle de larges pans de la société française. Les femmes et les hommes de l'époque vivaient en effet dans une angoisse apparue pendant les crises guerrières, frumentaires et mortifères des deux derniers siècles du Moyen Âge. De nombreux chrétiens se tournèrent vers les cultes rassurants de la Vierge et des saints, d'autres osèrent aborder les rives dangereuses du satanisme et d'autres encore s'adonnèrent à une sorte d'introspection mystique prônée par le courant spirituel de la *Devotio moderna* (ou « Dévotion moderne »). Tous avaient l'impression que l'Église les avait abandonnés et c'est sur cette absence que les prédateurs protestants développèrent leur message.

Si, dans un premier temps, les adeptes de la Réforme se montrèrent prudents, ils s'enhardirent par la suite en exposant leurs idées sur la place publique à travers, par exemple, le chant des *Psaumes* extraits de la Bible que le poète Clément Marot avait mis en français. Les nouveaux missionnaires étaient surtout capables de commenter clairement la parole de Dieu à la différence de bon nombre de curés catholiques. Les ministres protestants avaient le don d'éloquence et pouvaient contester avec « quelques disputeurs adversaires ». Ils dénonçaient avec force un clergé catholique

jugé décadent, corrompu et incomptétent. Les fastes des cérémonies catholiques étaient également épingleés : trop de chasubles chatoyantes, trop de luminaires, trop de genuflexions et de rites incompréhensibles. Les missionnaires protestants profitaient surtout de l'absentéisme endémique des desservants de paroisse. Les fidèles, subjugués, furent de plus en plus nombreux à suivre les nouveaux pasteurs.

Les idées réformées gagnèrent du terrain et cette expansion de l'hérésie devint rapidement cause de troubles publics, les catholiques, majoritaires dans le royaume, n'acceptant pas la remise en cause du culte des saints, de la Vierge et du rituel de la messe. Le 4 septembre 1557 se tint, par exemple, rue Saint-Jacques à Paris, une assemblée calviniste. On chanta des *Psaumes* et on communia selon le rite de Genève (sainte Cène). Cette réunion provoqua une émeute. Près de 130 personnes furent arrêtées parmi lesquelles se trouvaient trente-cinq femmes traitées de « putains » par la populace. L'année suivante, en mai 1558, éclata une nouvelle affaire, celle dite du Pré aux Clercs. Plusieurs milliers de calvinistes se réunirent en cet endroit, où les étudiants parisiens avaient l'habitude de se retrouver, près de l'abbaye Saint-Germain, et chantèrent les *Psaumes* de David à la lueur des torches. De grands seigneurs étaient présents tel Antoine de Bourbon que l'on vit à cheval et l'épée au côté.

Le pouvoir royal commença sérieusement à s'inquiéter lorsque les élites urbaines et de grandes familles de la noblesse se rallièrent à la nouvelle religion. Le grand capitaine et chef de guerre, Blaise de Montluc, note dans ses *Mémoires* que « les gens de justice aux parlements, sénéchaussées et autres juges abandonnaient la religion ancienne pour prendre la nouvelle » et qu'il « n'était pas fils de bonne mère qui n'en voulait goûter ». Antoine de Bourbon, prince du sang et père du futur Henri IV, Louis de Bourbon-Condé, son frère, Gaspard de Coligny, et d'autres encore, se convertirent à la fin des années 1550. La petite noblesse de province suivit le mouvement.

Henri II accentua la politique de répression de l'hérésie initiée par François I<sup>r</sup> dès les années 1530. Il signa, le 8 octobre 1547, l'Édit de Blois instaurant une chambre de justice, dite « Chambre ardente », spécialisée dans la traque des hérétiques. Plus de 500 procès furent engagés au cours des deux années suivantes avec 127 inculpés dont le tiers furent condamnés

au bûcher. La signature, le 3 avril 1559, du traité du Cateau-Cambrésis mettant fin aux guerres d'Italie, lui laissa les mains libres mais la mort vint le surprendre. Henri II, frappé mortellement lors d'un tournoi, décède le 10 juillet 1559. Cette mort accidentelle ouvrit une nouvelle ère politique et religieuse en France.

## LA RÉGENCE DE LA « VEUVE NOIRE »

François II succéda légitimement à son père. Le jeune roi s'entoura d'une coterie constituée de membres de la famille de sa femme, Marie Stuart, reine d'Écosse. Marie était issue du puissant lignage des ducs de Guise, membres de la Maison de Lorraine. François de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, monopolisèrent les charges gouvernementales et s'affirmèrent comme les défenseurs d'un catholicisme intransigeant. En février et mars 1560, se dressa devant eux une partie de la noblesse protestante qui chercha à soustraire le jeune roi François II à l'emprise guisarde. Cette conjuration, dite d'Amboise, était menée par le prince Louis de Bourbon. L'affaire échoua et se termina par le supplice des conspirateurs, à l'exception toutefois du prince, sa condition de membre de la famille royale lui épargnant la mort. Le corps d'un des conjurés, Jean de La Renaudie, seigneur périgourdin, fut par contre découpé en cinq morceaux et chacun de ces morceaux exposés aux portes de la ville d'Amboise. Le poète huguenot Agrippa d'Aubigné raconta que son père le mena voir ce sinistre spectacle alors qu'il n'avait que cinq ans : « il vit les testes encore reconnaissables sur un bout de potence et en fut [esmeu] ». Le futur Henri III, âgé de neuf ans, dut aussi affronter cette horreur. Pour lui, la leçon devait être politique en montrant ce qu'il en coûtait de porter la main sur la personne sacrée d'un souverain intouchable...

L'influence des Guise prit momentanément fin avec la mort prématurée de François II, le 5 décembre 1560. C'est son frère, Charles, qui devient roi sous le nom de Charles IX. Le jeune roi, âgé de dix ans, n'étant pas en âge de régner pleinement, c'est sa mère qui prit les rênes de l'État avec le titre de régente.

Catherine de Médicis, désormais toujours de noir vêtue en souvenir de son défunt époux, inaugura sa régence en essayant d'enrayer la montée des périls religieux. Elle chercha à s'attirer les bonnes grâces de l'amiral Gaspard de Coligny, chef militaire du « parti » protestant, autorisa les seigneurs réformés à héberger en leur maison des prédicateurs calvinistes et fit libérer les emprisonnés pour cause de dissidence religieuse. Le 13 décembre 1560, la régente réunit les États généraux pour régler la question du déficit du budget royal. Le principal ministre de la reine mère, le chancelier Michel de l'Hospital, tint à cette occasion un discours de conciliation religieuse: « Ostons, dit-il, ces mots diaboliques, noms de partis, factions et séditions : luthériens, huguenots, papistes. Ne changeons pas le nom de chrestien ». Quelques mois plus tard, le 9 septembre 1561, Catherine et son conseiller convoquèrent à Poissy un colloque réunissant des théologiens catholiques et protestants. Il s'agissait de trouver un accord entre les deux familles religieuses après avoir constaté l'inefficacité de la politique de répression contre les protestants. La régente écrivit à cette occasion qu'on avait jusqu'alors utilisé « le cautère pour arracher la contagion de ce mal d'entre nous et nous [savons] par expérience que ceste violence n'a servi qu'à le croistre ». On discuta beaucoup à Poissy et on fit de part et d'autre des concessions. Finalement, le colloque échoua sur l'incapacité à trouver une définition commune de l'Eucharistie. La voie semblait désormais ouverte à l'affrontement inter-religieux.

L'année 1561 vit s'accroître les violences à travers tout le royaume. À Paris, les curés desservant les paroisses de Saint-Barthélemy, Saint-Merri, Saint-Eustache et Saint-Jacques de la Boucherie, soit une paroisse parisienne sur trois, prêchaient en chaire la haine du protestant et appelaient à désobéir aux ordres royaux accordant des droits aux huguenots. Le 21 avril 1561 eut lieu une nouvelle émeute au Pré aux clercs. On tira l'épée et on s'affronta entre partisans des deux familles religieuses. Excédés, des protestants pillèrent l'église Saint-Médard de Paris le 27 décembre 1561. La violence gagna également les provinces. En Guyenne, Blaise de Montluc releva dans ses *Mémoires* cette montée des violences. Exaspéré par les désordres que suscitait la présence protestante en certains endroits, il prit l'initiative de faire régner l'ordre là où les agents du roi hésitaient à réprimer l'hérésie. On le vit intervenir au début de l'année 1561 dans un bourg des environs d'Agen pour mettre fin aux troubles. Il se déplaça